

**DECISION DG n°2014-319**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le premier tiret de l'article 20 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« - Monsieur RICHARD (Alain) est nommé directeur par intérim. »

**Article 2 :** La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 12 janvier 2015 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 05 JAN. 2015

Dominique MARTIN

Directeur général